



Arrêté temporaire de police de circulation

Interdiction de circulation – AGERON BISSUEL – 66-68 rue des Usines - du 30/03/2026 au 13/04/2026

Le Maire de la commune de Montrottier (Rhône),

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212.1, L2212.2 et L2213.1 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110.2, R 411.8, et R 411.21.1 à R 411.26 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu la demande du 17/03/2026 de l'Entreprise AGERON BISSUEL, représenté par Christophe TRUC, TSA 70011 chez Sogelink, 69134 DARDILLY Cedex, France ;

Considérant qu'en raison des travaux de raccordement IMMO ARB PROMOTION IMMOBILIERE, du 30/03/2026 au 13/04/2026, situé « 66-68 rue des Usines » sur la commune de Montrottier, il convient d'interdire la circulation ;

ARRÊTE :

Article 1 – période : La présente autorisation est accordée, à AGERON BISSUEL, dans le cadre de travaux de raccordement IMM ARB PROMOTION IMMOBILIERE, pour une durée de 15 jours, du 30 mars 2026 au 13 avril 2026, située « 66-68 rue des Usines » en interdiction de circulation, sur la commune de Montrottier, et fixés sur le plan annexé au présent arrêté ;

Article 2 - circulation stationnement : pendant toute la durée des travaux, la circulation sur les sections de route désignés à l'article 1^{er}, est interdite temporairement, situé « 66-68 rue des Usines » pour tous les véhicules. Tout stationnement, à l'exclusion de celui des véhicules de l'entreprise et des véhicules des services publics, est interdit selon les modalités fixées à l'article 1^{er}.

Article 3 – infraction : Le fait pour tout conducteur de véhicule de ne pas respecter les indications résultant de la signalisation routière est réprimé conformément à l'article R.411.26 du Code de la route précité.

Article 4 – déviation : Une déviation est mise en place par la Grand'rue et la route de Saint Julien.

Article 5 – signalisation : La responsabilité de l'entreprise peut être engagée du fait, ou à l'occasion des travaux, en cas de manquement à ses obligations, notamment pour défaut ou insuffisance de signalisation d'interdiction de circuler et de stationner pendant la durée du chantier. Le présent arrêté peut être retirée à toute époque et notamment lorsque l'intérêt public l'exigera et en cas de non-respect de l'une des dispositions ci-dessus.

Article 6 - effet : Conformément à l'article R.411-25 du Code de la route, ces dispositions entrent en vigueur dès la mise en place de la signalisation prévue par l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 précité, qui est effectué et maintenue par les soins de l'entreprise, sous le contrôle du chef des services techniques communaux.

Article 7 – publication : Le présent arrêté est publié électroniquement sur le site internet de la ville de Montrottier, et affiché conformément à la réglementation en vigueur. Il peut être contesté par le biais d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa notification au demandeur.

Article 8 – diffusion : Tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à la Gendarmerie de Saint Laurent de Chamousset.

Fait à Montrottier, le 19 mars 2026,

Le Maire,

Michel GOUGET.





Systeme géodésique : WGS 84
 EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>4.46621443,45.79256174 4.46627344,45.79248332 4.4665363,45.79257309
4.46696545,45.79279003 4.46691181,45.79284801 4.46671332,45.7928985 4.46655239,45.79282183 4.46644644,45.79271416
4.4663472,45.79263935 4.46621443,45.79256174</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:Polygon></gml:
polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(45.792562 4.466214); (45.792483 4.466273); (45.792573 4.466536); (45.792790 4.466965); (45.792848 4.466912); (45.792899 4.466713);
(45.792822 4.466552); (45.792714 4.466446); (45.792639 4.466347); (45.792562 4.466214);
```